

4. Nomination d'un commissaire-réviseur

Il est décidé de ne pas nommer de commissaire.

5. Reprise des engagements souscrits au nom de la société en formation

La société reprend les engagements contractés en son nom tant qu'elle était en formation et ce, à partir de ce jour.

Dépôt : une expédition de l'acte

Pour extrait analytique conforme :

(Signé) Jean-Pierre Dooms,
notaire.

Déposé à Bruxelles, 5 novembre 2001 (A/116903).

3	6 000	T.V.A. 21 %	1 260	7 260
				(132654)

N. 20011114 — 290

INJO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Route d'Arton 241
1150 Luxembourg

R.C. Luxembourg B 37.956

LU 15031381

CONSTITUTION S à r.l. unipersonnelle

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwatgen, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu :

1) Monsieur Joseph Marie Jean Georges Gheysens, ingénieur civil, demeurant à B-1933 Sterrebeek, 38, Korenbloemlaan.

2) Monsieur Davoud Ghaleghovand, commerçant, demeurant à B 1090 Bruxelles, 81, avenue Carton de Wiart, ici représenté par Monsieur Joseph Marie Jean Georges Gheysens, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Bruxelles (Belgique) le 17 août 1999.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire Instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire Instrumentaire d'acter ce qui suit :

Que les comparants sub 1) et 2), préqualifiés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée INJO S.à r.l. R.C.B numéro 37.956 constituée par acte reçu par le notaire Instrumentaire en date du 23 août 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 81 du 11 mars 1992.

Que le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois représenté par cinq cents (500) parts socialisées d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Que suivant cession sous seing privé du 13 juin 1996, Monsieur Davoud Ghaleghovand, préqualifié, ici représenté

tel que décrit ci-dessus, a cédé une part sociale qu'il possédait dans la Société à Monsieur Joseph Marie Jean Georges Gheysens, préqualifié, ici présent et acceptant, pour un prix de mille (1.000) francs, ce dont quittance. Que suite à la cession qui précède, toutes les parts sociales sont désormais détenues par Monsieur Joseph Marie Jean Georges Gheysens, préqualifié, et qu'en conséquence la société sera désormais une société à responsabilité limitée unipersonnelle de la teneur suivante :

Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui est régie par les lois en vigueur sous la dénomination "INJO" S. à r.l.

Le siège social est établi au Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou des associés.

La durée de la Société est illimitée.

La société a pour objet :

le commerce national et international, en gros et en détail, de machines, appareils, pièces de rechange, services et produits divers en relation avec les domaines mécaniques et électriques et apparentés.

Elle a également pour objet toutes activités liées à l'exercice du métier de l'esthétique. Ces activités comprennent également le commerce national et international, en gros ou en détail, de tous produits cosmétiques, de tous produits de beauté réellés de près ou de loin à ce métier.

Cette partie de l'objet requiert l'engagement d'une esthéticienne.

La société pourra acquérir, exploiter et céder tous brevets et concessions, s'intéresser à toutes opérations ou entreprises se rattachant à son objet social ou pouvant faciliter la réalisation de celui-ci.

Elle pourra notamment prendre des participations dans des industries similaires par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription de parts ou par tout autre moyen. Elle pourra percevoir des redevances, licences ou autres droits quelconques.

En général, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, nationales et internationales, se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

Capital - Parts

Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000) francs luxembourgeois (LUF) et représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille (1.000) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

Gérance

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit. Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs gérants lors des réunions de gérants.

Décision de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Année sociale - Bilan - Répartitions

L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Bruxelles n° 523.058

Chaque année, au trente juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

BE 438.283.018

Dissolution

La société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés.

MISE EN LIQUIDATION

P.V. de l'A.G.E. du 15.05.2001

A l'unanimité, les actionnaires décident de la mise en liquidation de la société. L'assemblée générale nomme Mr Sharma Pardip demeurant rue du Fort 51 à 1060 Saint-Gilles comme liquidateur conformément aux dispositions de la loi.

Déposé en même temps P.V. complet.

(Signé) Sharma, P.,
liquidateur-gérant.

Déposé, 5 novembre 2001.

1	2 000	T.V.A. 21 %	420	2 420
				(132656)

N. 20011114 — 292

BOUZITEX

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Rue de Soignies, 22
1000 BRUXELLES

BRUXELLES 645.818

BE 473.235.977

DEMISSION ET NOMINATION D'UN GERANT- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - A.G.E. du 01.11.2001

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Saida BOUAZZA, du poste de gérante et décide de nommer à l'unanimité des voix, Mme Laïla LAGHMICH domiciliée au 28, rue Victor Allard à 1180 Bruxelles à ce poste.

Mme Saida BOUAZZA, déclare irrévocablement prendre en charge toutes les dettes de la SPRL BOUZITEX et ce jusqu'à sa démission du poste de gérant.

Le siège social est transféré du 22, rue de Soignies à 1000 Bruxelles au 120, avenue de Stalingrad à 1000 Bruxelles à partir du 01.11.2001

Déposé en même temps P.V. complet

Enregistré au Luxembourg, le 3 décembre 1999.

Ouverture d'une succursale - Nomination

L'assemblée générale qui s'est tenue en date du 20 septembre 2001 acte la décision de l'ouverture d'une succursale en Belgique sise rue des Tongres 53a à 1040 Bruxelles.

Cette création prend vigueur à cette même date.

Elle prend également la décision de nommer à titre de représentant légal Monsieur Gheysens Joseph Marie Jean Georges, domicilié Korenbloemlaan, 38 à Sterrebeek.

(Signé) J. Gheysens,
gérant.

Déposé à Bruxelles, 5 novembre 2001 (A/116902).

4	8 000	T.V.A. 21 %	1 680	9 680
				(132655)

N. 20011114 — 291

MADHOU

Société coopérative

Rue du Fort 51 à 1060 Saint-gilles